



Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 28 MARS 2017

La réunion du CTS unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. David MOREAU, secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- ⇒ Approbation des procès verbaux des séances du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel des 23 novembre 2017 ;
- ⇒ bilan 2016 des mobilités,
- ⇒ bilan 2016 des avancements,
- ⇒ régime indemnitaire des agents de greffe : bilan sur l'IFSE et le CIA,
- ⇒ Perspectives budgétaires 2017,
- ⇒ Examen du nouveau règlement intérieur du TA de Caen,
- ⇒ Enquête sur le climat social,
- ⇒ Label égalité et diversité,
- ⇒ Points supplémentaires inscrits à la demande de FO :
 - . Schéma directeur des systèmes d'informations,
 - . Point sur le télétravail,
 - . Point sur la désignation des référents Chorus « Formulaire et consultations ».

***Etaient présents
au titre de
Force Ouvrière,***

***M. Patrick
FOUINETEAU,***

***Mme Colette
GOUSSI,***

***Mme Christiane
PEYRE,***



Bilan 2016 des mobilités

En ce qui concerne l'année 2016 le bilan s'établit à :

catégorie A : - 1 (27 arrivées pour 28 départs)
catégorie B : + 2 (39 arrivées pour 37 départs)
catégorie C : - 15 (87 arrivées pour 102 départs)

Bien que le solde des mouvements sur ces trois dernières années s'établisse à + 7 (443 arrivées pour 436 départs), FORCE OUVRIERE souligne la déflation en catégorie C et regrette que l'effet Plan Préfectures nouvelle génération n'ait pas per-

mis d'accueillir plus de collègues de préfecture au sein de nos juridictions.

FORCE OUVRIERE rappelle à ce titre l'existence de la charte de gestion entre le ministère de l'intérieur et le conseil d'Etat et insiste sur les difficultés des agents de greffe pour obtenir une affectation en préfecture, seuls les périmètres Police et Gendarmerie leur étant offerts dans la plupart des mutations.

FORCE OUVRIERE attire également l'attention sur les difficultés rencontrées par les attachés d'administration pour obtenir un poste à l'intérieur.

Bilan 2016 des avancements

Une fois encore bien que l'administration soit satisfaite du bilan des promotions **FORCE OUVRIERE se fait l'écho du mécontentement des agents de greffe des juridictions administratives.**

Avancements 2017

| Catégorie | Nombre d'avancement | Ratio JA | Ratio Min. Intérieur |
|-----------|---------------------|----------|----------------------|
| « A » | 6 | 2,38 % | 2,82 % |
| « B » | 18 | 2,33 % | 1,93 % |
| « C » | 43 | 8,96 % | 8,23 % |

Soit en totalité 67 promotions à ventiler sur les 42 tribunaux administratifs et 8 cours administratives d'appel.

FORCE OUVRIERE met en cause ces ratios devant M. Delacroix du ministère de l'intérieur. Celui-ci nous informe que des négociations sont en cours avec la DGAFP pour une révision de ces ratios. FORCE OUVRIERE restera extrêmement vigilante sur le résultat de ces tractations.

Perspectives budgétaires 2017

Le budget global des juridictions administratives pour 2017 est de 395 millions d'euros soit une évolution de 2%.

Schéma d'emplois 2017 (en ETP)

| Membres | Magistrats | Agents de greffe | Agents du CE et CNDA | Total |
|---------|------------|------------------|----------------------|-------|
| 5 | 7 | 10 | 38 | 60 |

Régime indemnitaire des agents de greffe : bilan sur l'IFSE et le CIA.

A la demande de FORCE OUVRIERE un tableau comparatif des montants moyens de prime de fin d'année (CIA) entre les exercices 2015 et 2016 nous a été présenté.

En voici la traduction :

| Corps | Montant Moyen CER et PFR 2015 | Montant moyen CIA 2016 |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Corps des adjoints d'administration | 1 103,42 euros | 1 012,06 euros |
| Corps des secrétaires administratifs | 1 296,36 euros | 1 376,53 euros |
| Corps des attachés d'administration | 1 432,45 euros | 1 775,96 euros |

FORCE OUVRIERE est intervenue auprès du Conseil d'Etat pour évoquer la situation de plusieurs agents qui ont été largement sanctionnés à l'occasion de l'attribution de la prime de fin d'année. **FORCE OUVRIERE** tient à remercier le département des greffes pour avoir su réagir dans l'urgence pour protéger des agents des agissements contestables d'une certaine hiérarchie.

Revalorisation de l'IFSE des agents de greffe.

Différents types de revalorisation ont été effectués :

| Type de revalorisation | Date de mise en paye | Nombre d'agents concernés | Nombre de mouvements effectués |
|--|------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Revalorisation de l'IFSE en vue de compenser la perte du régime indemnitaire de fin d'année entre les exercices 2015 et 2016 | Janviers 2017 | 47 | 71 |
| Revalorisation de l'IFSE consécutive aux propositions de montants attribués aux agents de greffe au titre du CIA | Janvier février et mars 2017 | 48 | 87 |
| Revalorisation de l'IFSE à la suite d'une promotion de grade | A partir de juillet 2016 | 104 | 156 |
| Revalorisation de l'IFSE à la suite d'une mobilité fonctionnelle | Mars 2017 | 63 | 88 |
| Revalorisation de l'IFSE confirmée par le Min/Int | Mars 2017 | 1313 | 1344 |

FORCE OUVRIERE malgré cet ajustement de dernière minute s'est une nouvelle fois élevé contre les plafonds du CIA accordés aux agents de catégorie « C ». **FORCE OUVRIERE** demande au département des greffes de rappeler aux chefs de juridiction qu'un agent partant en retraite dans le courant de l'année peut se voir accorder une prime de fin d'année au prorata du temps passé en juridiction dans l'année.

FORCE OUVRIERE est ainsi intervenue en faveur d'un agent parti à la retraite en cours d'année et que le chef de juridiction avait privé de prime, et bien évidemment il s'agissait d'un agent de catégorie « C ».

FORCE OUVRIERE restera vigilant sur le régime indemnitaire tout au long de la mise en place de l'IFSE, n'hésitez pas à nous solliciter en cas de litige.

Schéma directeur des systèmes d'information.

Ce sujet qui concerne l'activité des correspondants informatiques nous touche tous par ricochets dans notre activité. Aussi FORCE OUVRIERE s'est étonnée de voir la réduction du nombre d'agents en poste au bureau support national, point névralgique car point de chute des problèmes informatiques que vous rencontrez. Le directeur de la direction des systèmes d'information nous a assuré que le responsable de cette cellule serait remplacé à son départ.

Enquête sur le climat social.

Le Conseil d'Etat nous informe de la passation d'un marché avec un prestataire extérieur pour la réalisation d'une enquête sur le climat social. Un premier groupe de travail se réunira dans

la semaine 16 au Conseil d'Etat pour un cadrage de la mission. Une proposition de questionnaire sera présentée pour validation dans la semaine 18. Cette enquête devrait débuter en juridictions début mai et se clôturer mi juin.

Label égalité et diversité.

Le groupe de travail s'est réuni le 7 mars 2017. Evelyne CARTIER votre représentante **FORCE OUVRIERE** a pu valider la création d'une « cellule d'écoute ». Cette cellule aura pour mission d'alerter de tout acte de discrimination. Un plan de communication et un plan de formation sont en cours d'élaboration. **FORCE**

OUVRIERE participera activement tant à ce groupe de travail qu'au comité de pilotage pour un processus de certification prévu pour la fin du 2^{ème} semestre.

FORCE OUVRIERE rappelle l'article 225-1 du code pénal répertorie de 21 critères de discrimination.



Point sur le télétravail.

La deuxième réunion du groupe de travail le 22 mars 2017 a permis de lister à la fois les fonctions éligibles dans les greffes au Télérecours, mais aussi de lister les applications nécessaires au télétravail à domicile.

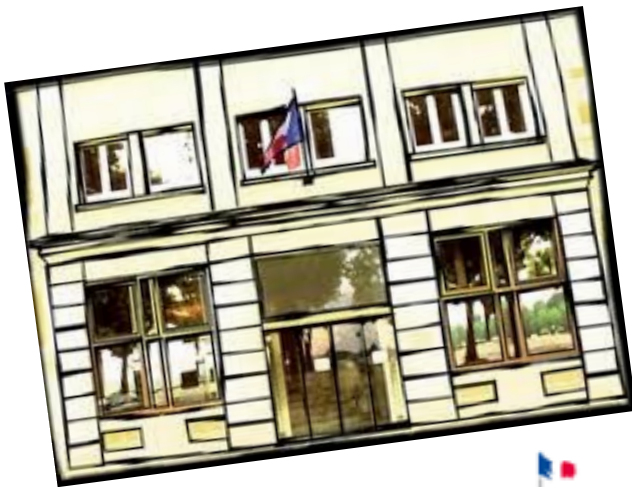
FO a réaffirmé les points suivants lors de cette réunion :

- ◆ Le télétravail est sur la base du volontariat et ne doit en aucun cas être imposé,
- ◆ La demande du télétravail est uniquement à l'initiative de l'agent,
- ◆ Le télétravail peut s'effectuer au domicile de l'agent ou dans des télécentres,
- ◆ Le télétravail ne doit avoir aucune incidence financière pour les agents,
- ◆ La décision sera annexée au dossier de l'agent.



Point sur la désignation des référents Chorus « Formulaire et consultations ».

FORCE OUVRIERE a demandé à l'administration que soit octroyée une prime aux agents référents CHORUS qui ont la charge du support des agents affectés dans les juridictions.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

Examen du nouveau règlement intérieur du TA de Caen.

Le règlement intérieur du Tribunal Administratif de Caen nous a été présenté. La seule modification apportée a été la possibilité de badgage soit sur la badgeuse, soit sur l'ordinateur.

FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Syndicat FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

13 rue cambaceres
Immeuble Lamartine 3ème
PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES



<http://www.fo-prefectures.com/>

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

***vos représentants FO au Comité Consultatif
Paritaire Spécial/CTPS***

***ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité
Spécial/CHSS***

M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)

Mme Colette GOUSSITA Paris (CTPS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS)

Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)

Mme Isabelle NIO (CAA de Douai)

Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX
VONT PROCHAINEMENT VISITER
VOTRE JURIDICTION POUR UNE
REUNION D'INFORMATION VENEZ
A LEUR RENCONTRE
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE
ENTENDRE**



ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet